



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 18  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 septembre 2023

**Présents :** Christian DUMAS, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

**Absents excusés :**

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,  
Michel PIRES, ayant donné pouvoir à Philippe MAUGUIN,  
Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Eric SIGURÉ, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Emilie BRICOUT,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,  
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,  
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND,  
Aurore MARTIN, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h08

Secrétaire : Maël DIONG

### RESSOURCES HUMAINES

#### DL.23.080 - Création de postes au 1er novembre 2023

**Christian DUMAS expose :**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des postes pour permettre des avancements de grade.

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du comité social territorial compétent. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial compétent.

Ainsi, compte tenu des nécessités de service et afin de permettre la nomination des agents inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade ou inscrits sur liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne, il est proposé de créer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 et de modifier le tableau des postes à cette même date :

Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Taux d'emploi
C	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
C	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
C	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
C	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
C	TECHNIQUE	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%

C	TECHNIQUE	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	100%
C	TECHNIQUE	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	100%
C	TECHNIQUE	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	100%
C	TECHNIQUE	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	100%
C	TECHNIQUE	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	100%
C	TECHNIQUE	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	100%
C	TECHNIQUE	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	100%
C	SOCIALE	ATSEM	ATSEM principal de 1ère classe	100%
C	SOCIALE	ATSEM	ATSEM principal de 1ère classe	100%
C	SOCIALE	ATSEM	ATSEM principal de 1ère classe	100%
C	SOCIALE	ATSEM	ATSEM principal de 1ère classe	100%
C	SOCIALE	ATSEM	ATSEM principal de 1ère classe	100%
A	CULTURELLE	Bibliothécaire	Bibliothécaire	100%

Après présentation à la Commission Générale du 21 septembre 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer les postes ci-dessus énoncés à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 et de modifier le tableau des postes à la même date.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est autorisé à procéder à la nomination des agents qui seront affectés à ces postes et à signer tous les documents relatifs à ces nominations.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 28 septembre 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :

**28 SEP. 2023**

**28 SEP. 2023**

**28 SEP. 2023**



Le Maire

Christian DUMAS

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_080
Objet :	Création de postes au 1er novembre 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-09-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - Création de poste et suppression
Identifiant unique :	045-214501694-20230928-DL_23_080-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20230928-DL_23_080-DE-1-1_0.xml	text/xml	904 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DL.23.080 - RH -Création de postes au 1er novembre 2023.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230928-DL_23_080-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	309.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 septembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	28 septembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 septembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 septembre 2023 à 15h56min11s	Reçu par le MI le 2023-09-28